

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 MARS 2024**

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 21 mars 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Dominique FOURCADE.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.  
Mr Laurent BERNARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Valérie ADEMA.

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 3 2**

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice | 15 |
| Présents                          | 9  |
| Procurations                      | 2  |
| Votants                           | 11 |

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC – STATION – AVENANT N°2 – LOT N°1 – GRANDE INSPECTION DU TC6 SAQUET.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le lot N°1 de l'appel d'offre relatif aux travaux, contrôles et fournitures de la 4<sup>ème</sup> grande inspection prévue en 2022 et 2023 sur la télécabine du Saquet a été attribué à la société MECAMONT par délibération du conseil municipal du 18 mai 2022 pour un montant de 431 280 € HT.

Un avenant N°1 a été validé par le conseil municipal du 5 avril 2023 pour un montant de 9 770 € HT.

Le maître d'œuvre propose un avenant N°2 afin d'ajuster les montants des postes pour s'adapter aux quantités réellement réalisées lors des travaux et contrôles de grande inspection ainsi que l'ajout de prix suite à des défauts constatés lors des contrôles de grande inspection.

Le montant de cet avenant est de – 2 398,70 € HT, il entraîne une augmentation d'1,70 % par rapport au marché d'origine.

Le montant du nouveau marché public est donc de 438 651,30 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant N°2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 et tous documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**  
Pour copie conforme – au registre sont les signatures  
Ax-les-Thermes, le 28 mars 2024

Le Maire  
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance  
Valérie ADEMA

